

- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre de première instance V
- 3 Situation en République centrafricaine II
- 4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngäïssona* — n° ICC-
- 5 01/14-01/18
- 6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
- 7 Procès — Salle d'audience n° 1
- 8 Lundi 11 mars 2024
- 9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)
- 10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:31:26] Veuillez vous lever.
- 11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
- 12 Veuillez vous asseoir.
- 13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
- 14 TÉMOIN : CAR-D29-P-3014
- 15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:55] Bonjour à tous.
- 17 Madame la greffière d'audience, est-ce que vous voulez bien, s'il vous plaît, appeler
- 18 l'affaire ?
- 19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:03] Bonjour, Monsieur le Président,
- 20 Messieurs les juges.
- 21 Situation en... en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c. Alfred*
- 22 *Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngäïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
- 23 Et nous sommes en audience publique.
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:13] Merci. Merci
- 25 beaucoup.
- 26 Les parties, s'il vous plaît.
- 27 Monsieur Vanderpuye.
- 28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:32:22] Bonjour, Monsieur le Président.

- 1 Merci. Bonjour, Messieurs les juges. Bonjour à tous.
- 2 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 3 Aujourd'hui, l'Accusation est représentée par Irina Galupa, Yassin Mostfa et moi-
- 4 même, Kweku Vanderpuye.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:34] Madame Massidda.
- 6 M^e MASSIDDA (interprétation) : [09:32:40] Bonjour, Monsieur le Président,
- 7 Messieurs les juges.
- 8 Les victimes des autres crimes comparaisant aujourd'hui : M. Alexis Larivière,
- 9 Évelyne Ombeni et moi-même, Paolina Massida.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:51] Merci.
- 11 Monsieur Suprun.
- 12 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:32:54] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
- 13 les juges.
- 14 Les enfants soldats... anciens enfants soldats sont représentés par moi-même,
- 15 M. Suprun.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:01] Maître Dimitri.
- 17 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:33:04] Bonjour, Monsieur le juge, Messieurs les
- 18 juges.
- 19 M. Yekatom est présent dans le prétoire aujourd'hui. Il est représenté par M. Gyo
- 20 Suzuki, Laurence Hortas-Laberge, M^e Lionel Messi Tikpa, Anta Guissé, Maider
- 21 Cordova et moi-même, Mylène Dimitri.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:27] Merci.
- 23 Maître Knoops.
- 24 M^e KNOOPS : [09:33:27] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges.
- 25 Bonjour à tous dans le prétoire.
- 26 L'équipe de défense de M. Ngaiissona : Mathias Goffe, Kenza Ayadi, et M. Ngaiissona
- 27 est également avec nous, et il y a également Melissa Beaulieu-Lussier.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:34] Merci beaucoup.

1 Nouveau témoin, qui a déjà comparu il y a quelques semaines.

2 Bonjour, Monsieur Soussou. Est-ce que vous m'entendez et vous me comprenez
3 correctement ?

4 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:33:55] Bonjour, Monsieur le Président. Je vous
5 entends et je vous comprends très bien.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:06] Monsieur Soussou,
7 d'abord, toutes nos excuses pour ces retards. Des éléments imprévus peuvent
8 survenir pendant les procédures pénales, et nous apprécions grandement que vous
9 souhaitiez encore venir déposer et que vous participiez à distance à notre audience.
10 Merci infiniment.

11 Monsieur Soussou, je vous rappellerais que vous êtes encore sous serment, puisque
12 vous avez pris le serment solennel il y a quelques semaines, donc vous devez encore
13 dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Est-ce que vous le comprenez,
14 Monsieur Soussou ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:51] Monsieur le Président, j'ai prêté serment et
16 je comprends que je dois dire la vérité.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:06] Merci beaucoup.
18 Si je me souviens bien, l'interrogatoire était conclu, Monsieur Soussou.

19 Maître Knoops, je ne suis pas sûr si la Défense de M. Ngaïssona souhaitait poser des
20 questions au témoin ; je n'en suis... je ne pense pas, mais je voulais sur... juste m'en
21 assurer.

22 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:35:26] Monsieur le Président, vous avez tout à fait
23 raison : à ce stade, nous n'avons pas d'autres questions, mais nous avons indiqué
24 que l'on pourrait poser des questions supplémentaires, éventuellement.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:35] Oui, je... je me
26 souviens maintenant.

27 Donc, la parole à M. Vanderpuye de l'Accusation.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:41] Avant de commencer, Monsieur le

1 Président, d'abord, je demanderais à la Chambre de bien vouloir me donner
2 l'autorisation de rester assis, puisque c'est une visioconférence. Et ensuite, en
3 réponse à la remarque de M^e Knoops à propos de la... de l'interrogatoire de... de la
4 Défense de M. Ngaïssona, puisqu'il n'y a pas de... de questions en interrogatoire, je
5 ne crois pas qu'il ait lieu d'avoir des questions supplémentaires : on l'examine
6 d'abord et, ensuite, on l'interroge en supplément. Et donc, si la Défense avait des
7 questions, ils ont la liste des éléments de l'Accusation depuis près d'un mois, ils
8 savent plus ou moins — assez même clairement — où est-ce qu'on va. Donc,
9 M^e Knoops, s'il avait eu des questions, il aurait pu se préparer à l'avance, il aurait pu
10 nous le dire à l'avance. Juste, voilà : simplement que la Chambre sache quelle est
11 notre position, à savoir que l'on s'oppose à un examen supplémentaire en ces
12 circonstances.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:45] Maître Knoops, vous
14 n'avez pas de questions à ce stade, donc pour l'instant y a pas lieu d'être. Nous
15 savons — c'est une expression — que lorsqu'on atteint un certain point au bord du
16 pont, il faut savoir si on traverse ou pas, n'est-ce pas ? Comme on dit.

17 Monsieur Vanderpuye, je vous en prie, poursuivez.

18 QUESTIONS DU PROCUREUR

19 PAR M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:37:18]

20 Q. [09:37:19] Bonjour, Monsieur Soussou.

21 Voilà un temps que l'on ne s'est pas vus, donc, je vais me présenter de nouveau : je
22 m'appelle Kweku* Vanderpuye, je suis du Bureau du Procureur, et je vais vous
23 poser des questions à propos de votre déposition précédente — c'est-à-dire début
24 janvier, je crois. J'espère que ça... Bon, ça va prendre une heure, peut-être deux, en
25 fonction de... de... du flux que nous aurons ; est-ce que cela vous convient ?

26 R. [09:37:54] Oui, cela me convient.

27 Q. [09:38:03] Merci. J'espère que vous vous sentez bien.

28 Je vais commencer par vous poser un certain nombre de questions sur les contacts

1 que vous auriez pu avoir depuis... avec des gens depuis votre dernière déposition à
2 la Chambre : est-ce que vous avez été en contact avec quiconque à propos de votre
3 déposition ou du sujet de votre déposition depuis la dernière fois que vous êtes
4 venu ?

5 R. [09:38:41] Monsieur le Président, je n'ai pas eu à discuter de ce qui concerne ma
6 déposition.

7 Q. [09:38:55] Est-ce que vous avez été approché par quiconque à propos de votre
8 déposition ou votre comparution dans cette affaire depuis la dernière fois que vous
9 êtes venu ?

10 R. [09:39:30] Je n'ai pas été approché.

11 Q. [09:39:32] D'accord.

12 Alors, je vais vous poser quelques questions sur vos contacts précédents avec la
13 Défense dans cette affaire : est-ce que vous vous souvenez quand est-ce que vous
14 avez rencontré la Défense de M. Yekatom pour la première fois, ou des membres de
15 l'équipe de défense ?

16 R. [09:39:52] Monsieur le Président, je les ai rencontrés en 2022. Je ne me souviens
17 pas exactement de la... la date, du mois et du jour.

18 Q. [09:40:10] Vous souvenez-vous de combien de fois vous avez rencontré la
19 Défense, avant de faire une déclaration à propos de ces événements en
20 septembre 2022 ?

21 R. [09:40:32] Je les ai rencontrés en 2022, 2023 et 2024.

22 Q. [09:41:03] Les avez-vous rencontrés à propos de la déclaration que nous avons
23 comme élément de preuve et que vous avez signée le 14 septembre 2022 ? Vous les
24 avez rencontrés à propos de cette déclaration, en 2023 et en 2024 ?

25 R. [09:41:23] Oui, Monsieur le Président, en effet, nous en avons discuté en 2022,
26 2023, jusqu'à la signature du document en 2023 et 2024.

27 Q. [09:41:49] Bien. Eh bien, j'ai un document avec moi : CAR-D29-0009-0355. Je crois
28 qu'il est déjà versé au dossier. Et il est signé le 14 septembre 2022. Est-ce que vous

1 vous souvenez d'avoir signé un document à cette date-là ou est-ce que vous l'avez
2 signé après ?

3 R. [09:42:28] Monsieur le Président, j'ai signé le document après les... ou au moment
4 des... des entretiens, ou à la fin des entretiens.

5 Q. [09:42:40] Vous vous souvenez de qui vous avez rencontré parmi l'équipe de
6 défense de M. Yekatom à propos de la déclaration que vous avez faite en 2022, 23 ou
7 24, en plus de M. Tiangaye qui apparaît dans la déclaration ?

8 R. [09:43:23] Monsieur le Président, je n'ai pas en tête les noms des personnes avec
9 qui j'ai discuté, mais je me souviens avoir rencontré avec une jeune dame et un
10 avocat. Nous avons travaillé tous ensemble ; c'était en groupe, et ce n'était pas de
11 manière individuelle. Et après cet entretien, j'ai signé tous les... les documents avant
12 de... de partir.

13 Q. [09:43:57] D'accord.

14 Venons-en au cœur de certaines des questions que je souhaite vous poser.

15 La dernière fois que vous étiez ici, vous avez déclaré que vous veniez d'une famille
16 influente de Boda ; est-ce bien ça ?

17 R. [09:44:24] Monsieur le Président, en effet, je suis le père d'une grande famille, et
18 j'ai 12 enfants... 20 enfants. Vingt, 20 enfants (*se corrige l'interprète*).

19 Q. [09:44:56] Bien.

20 Vous indiquiez que, pendant les événements de Boda, au moins lorsqu'ils ont
21 commencé, dès le début de 2014, vous étiez à Bangui ; c'est bien ça ?

22 R. [09:45:09] Monsieur le Président, effectivement, j'étais à Bangui.

23 Q. [09:45:22] Combien de temps... Depuis combien de temps étiez-vous à Bangui,
24 avant que les événements de Boda aient lieu, fin janvier ? Pendant combien de temps
25 avant cela vous étiez à Bangui ?

26 R. [09:45:45] Monsieur le Président, je ne me souviens pas de la période, mais j'étais
27 venu à Bangui pour suivre des traitements pour ma santé, faire le bilan. Vous savez
28 que je souffre de problèmes cardiovasculaires, et... et j'étais venu à Bangui pour mon

1 bilan sanitaire. Mais je ne me souviens pas de la période ou de la date.

2 Q. [09:46:15] Savez-vous si c'était avant ou après l'attaque de Bangui par les
3 Anti-balaka le 5 décembre 2013 ?

4 R. [09:46:35] Monsieur le Président, je n'ai pas bien compris la question.

5 Q. [09:46:56] Ma question, c'est : est-ce que vous étiez arrivé à Bangui, de Boda, avant
6 ou après l'attaque du 5 décembre 2013 sur Bangui ?

7 R. [09:47:18] Monsieur le Président, je suis arrivé bien avant, bien avant les... les
8 événements survenus dans cette localité.

9 Q. [09:47:40] D'accord. Donc, j'ai raison de dire que vous étiez présent à Bangui lors
10 de l'attaque des Anti-balaka le 5 décembre 2013 ; c'est bien ça que j'ai compris ?

11 R. [09:47:56] Lorsque je suis arrivé à Bangui, comme je l'ai dit, je suis revenu à Bangui
12 pour des questions de santé, et les événements se... se produisaient vers le PK 12. On
13 en entendait parler. On ne savait pas ce qui se passait clairement, en fait. Moi, je...
14 j'habitais le quartier Fatima. Et donc, il m'était difficile de savoir et d'avoir une idée
15 claire des événements.

16 Q. [09:48:45] Avez-vous appris finalement que les Anti-balaka avaient attaqué
17 Bangui le 5 décembre 2013 et... et ultérieurement ? Est-ce que vous l'avez appris
18 ultérieurement, je veux dire ?

19 R. [09:49:08] Monsieur le Président, je n'avais pas vraiment suivi la... la situation qui
20 prévalait dans la ville de Bangui. Je peux vous parler des événements survenus à
21 Boda. Quant à ce qui concerne la ville de Bangui, je n'en ai aucune idée claire.

22 Q. [09:49:40] Bien. Alors, on va parler des événements de Boda.

23 À l'époque où vous êtes allé à Bangui pour un traitement médical, est-ce que vous
24 aviez un poste — officiel ou pas — à Boda ?

25 R. [09:50:20] Monsieur le Président, je n'avais plus de... de poste officiel, à l'époque
26 des faits. Comprenez que j'étais député à Boda. Et après, j'ai... j'ai fini ces activités en
27 2003, et en 2004, j'ai été reconduit comme étant maire. Et il fut un moment, à cause
28 des... de problèmes politiques, comme je ne faisais pas partie du KNK, j'ai été relevé

1 de mes fonctions, et... et je m'occupais de mes travaux champêtres à Boda.

2 Q. [09:51:13] Lorsque vous étiez à Bangui, donc avant et après le début des
3 événements de Boda, est-ce que vous étiez en contact avec des notables ou des
4 autorités de Boda ?

5 R. [09:51:32] Monsieur le Président, je n'avais aucun contact avec les... les autorités
6 de... de Boda. J'étais à Bangui pour me faire soigner ; je ne m'occupais que de mon
7 problème de santé. Et s'il m'arrivait de... de... d'appeler, je n'appelais que les
8 membres de ma famille. Mais je n'avais aucun contact avec les autorités de... de
9 Boda.

10 Q. [09:52:11] Connaissez-vous quelqu'un du nom de Maxime Bonzo ?

11 R. [09:52:30] Monsieur le Président, je connais Maxime Bonzo ; il fut notre député.

12 Q. [09:52:55] Était-il député de Boda ou originaire de Boda à l'époque où vous étiez à
13 Bangui ?

14 R. [09:53:08] Oui, Monsieur le Président, lorsque j'étais à Bangui, il était encore
15 député et originaire de... de Boda. Il a construit à Boda.

16 Q. [09:53:33] Étiez-vous en contact avec M. Bonzo alors que vous étiez à Bangui,
17 Monsieur Soussou ?

18 R. [09:53:52] Monsieur le Président, je n'étais pas en contact avec lui. Je ne m'occupais
19 que de mon problème de... de santé. Je n'avais pas ce temps-là de m'entretenir avec
20 lui.

21 Q. [09:54:07] D'accord. Donc, vous ne l'avez pas appelé ? Ou vous voulez dire que
22 vous ne l'avez pas vu ?

23 R. [09:54:20] Monsieur le Président, je ne l'ai pas vu, je ne l'ai même pas appelé.

24 Q. [09:54:33] Avez-vous appelé votre fils ?

25 R. [09:54:49] Je... S'agissant de... des enfants, j'en ai plusieurs, et quand j'étais à
26 Bangui, j'appelais les membres de ma famille pour les informer sur l'évolution de...
27 de ma santé au fur et à mesure ; je les... je les appelais.

28 Q. [09:55:21] Merci pour ces précisions. Je faisais référence à votre fils Habib

1 Soussou. Vous l'avez appelé, n'est-ce pas, pendant ce temps où vous étiez à Bangui,
2 avant et après les événements de Boda de 2014, n'est-ce pas ?

3 R. [09:55:44] À cette... Je ne sais pas, vous voulez savoir... je l'appelais quand il était
4 à... à Boda ou à Bangui ? Je... Je n'ai pas compris la question, s'il vous plaît.

5 Q. [09:56:09] Lorsque vous étiez à Bangui, est-ce que vous avez appelé votre fils
6 Habib Soussou en 2014 ?

7 R. [09:56:16] Non, quand il était lui à Boda, je... je l'ai pas appelé. Et à... à... à Bangui,
8 je l'ai retrouvé avant les événements de... de Boda. Il était chez moi, je suis venu le
9 rencontrer chez moi, avant qu'il ne parte à Boda.

10 Q. [09:56:50] Monsieur Soussou, est-ce que vous vous souvenez des numéros de
11 téléphone que vous utilisiez en 2014 et 2015 ? Et si vous ne souhaitez pas les dire
12 publiquement, dites-le-moi et je demanderai au juge Président de bien vouloir passer
13 à huis clos partiel.

14 D'abord, est-ce que vous vous souvenez de ces numéros, sans les citer ?

15 R. [09:57:22] Monsieur le Président, s'agissant de mon numéro de téléphone, vous
16 voulez en savoir quelque chose ?

17 Q. [09:57:44] Je souhaite savoir si vous vous souvenez des numéros de téléphone que
18 vous utilisiez à l'époque.

19 R. [09:57:53] Non, je m'en souviens pas. Je m'en souviens pas.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:02]

21 Q. [09:58:04] Peut-être pouvez-vous proposer cela au témoin ? Je veux dire que c'est
22 quelque chose de privé. Peut-être que l'on peut passer à huis clos partiel, lui
23 proposer le numéro et lui demander si cela lui rafraîchit sa mémoire.

24 Très brièvement, huis clos partiel.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:58:34] Merci, Monsieur le Président.

26 R. [09:58:40] (*Intervention non interprétée*)

27 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 58*)

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:58:41] Nous sommes à huis clos partiel,

1 Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:44] Une seconde, une
3 seconde, Monsieur le témoin. C'est le juge Président qui parle.

4 M. Vanderpuye va vous proposer un numéro de téléphone et va vous demander si
5 vous vous en souvenez ou si cela vous rafraîchit la mémoire.

6 Monsieur Vanderpuye, s'il vous plaît.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:59:05]

8 Q. [09:59:07] Le numéro que j'ai ici, Monsieur le témoin, c'est le (Expurgé). Est-ce que
9 cela vous rafraîchit la mémoire ?

10 R. [09:59:23] Oui, c'est bel et bien le numéro de mon téléphone.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:40] Pouvons-nous
12 repasser en audience publique ou vous voulez poursuivre ?

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:59:46] J'ai un autre numéro.

14 Q. [09:59:48] Monsieur le témoin, j'ai un autre numéro ici : (Expurgé).

15 R. [10:00:04] Monsieur le juge, vous savez que ça assez duré ; j'ai oublié un peu. J'ai
16 aussi un souci de mémoire, donc je ne peux pas tout retenir. Monsieur le juge, j'ai...
17 j'ai oublié le... les numéros. Je ne peux pas vraiment m'en souvenir, j'ai des soucis
18 de... de mémoire pour retenir tous ces numéros-là.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:00:41] Si je peux intervenir,
20 après tant d'années, je crois qu'il est déjà assez remarquable que vous ayez reconnu
21 l'un des numéros. Cela n'a rien à voir avec l'âge, je pense, Monsieur le témoin, si je
22 peux le dire. Mais surtout vu le temps qui s'est écoulé, donc ce qui est merveilleux,
23 c'est que déjà vous vous soyez souvenu d'un numéro que vous aviez il y a une
24 dizaine d'années.

25 Nous repassons en audience publique. Non ?

26 Nous restons en audience à huis clos partiel, puisque l'Accusation a un document.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:01:09] D'une seule page, en fait, à présenter,
28 à l'onglet 18 : CAR-OTP-2101-2916, et je vais vous montrer la page 2918.

1 *(La greffière d'audience s'exécute)*

2 R. [10:01:47] Monsieur le Président, je ne vois pas bien le document à l'écran. J'ai une
3 vue de loin. S'il y a une question, il serait mieux de me la poser et je... je vais vous
4 répondre.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:07] Qu'est-ce que ça
6 veut dire ? Monsieur ne voit pas bien de loin, dit-il. Il faut agrandir l'affichage ?

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:22] Non, je crois que c'est peut-être pas
8 trop important.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:25] Monsieur
10 Vanderpuye, je vois que vous mettez aussi vos lunettes, là, tout d'un coup.

11 *(Fin d'intervention non interprétée)*

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:29] Oui, oui, en effet.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:29] S'il s'agit
14 simplement de présenter un numéro... *(Fin d'intervention non interprétée)*

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:30] *(Intervention non interprétée)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:37] Bon, si c'est juste un
17 numéro, vous lui dictez le numéro.

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:02:40] Les intervenants se chevauchent.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:44] Bon, c'est toujours le
20 même nombre. Eh ben, disons que c'est le même document.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:48]

22 Q. [10:02:40] Ce document fait référence à une réunion du 30 août 2014 par rapport à
23 la situation à Boda. Je vais vous montrer la première page de ce document, 2916.
24 Vous pouvez voir votre nom ici, c'est assez clair, au point 1 de ce compte rendu. Et
25 on y fait référence à la réunion qui s'est tenue à Bangui le samedi 30 août 2014, de
26 10 h 30 à 12 h 30 au domicile de M. Jonas Guezewane. Vous vous souvenez de cette
27 réunion ? Vous vous en rappelez, Monsieur ?

28 R. [10:03:42] Monsieur le Président, je me rappelle très bien de cette réunion, j'étais

1 présent. Je me... Je m'en souviens.

2 Q. [10:03:58] Bien.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:04:04] On peut peut-être descendre le long
4 de la même page.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Q. [10:04:08] Qu'est-ce qu'on a ici ? On voit que vous avez transmis un message à la
7 population non musulmane de Boda ; et on peut y lire « délocalisation de tous les
8 musulmans de Boda qui n'est pas négociable », en français dans le texte.

9 Vous vous souvenez avoir dit cela également, n'est-ce pas ?

10 R. [10:04:35] Monsieur le Président, j'étais venu transmettre le sentiment ou la
11 volonté de la population de Boda, lors de cette réunion, puisqu'il y avait le
12 représentant du Premier ministre. Ce... Ce que la population disait que nous sommes
13 venus lui transmettre pour que lui, à son tour, puisse aller dire au Premier ministre
14 pour qu'une solution soit trouvée, pour que la paix revienne à Boda. C'est pour cela
15 que nous avons fait des... des recommandations, et nous avons demandé à ce que
16 l'autorité de l'État puisse revenir dans la localité. Il faut que les gendarmes... la
17 gendarmerie revienne, que l'armée revienne pour qu'ils puissent ramener la paix à
18 Boda. C'est ce que nous avons dit à l'époque.

19 Nous avons aussi dit : il serait mieux d'arrêter et d'emprisonner toutes les personnes
20 qui ont semé le trouble à Boda, et que les ONG viennent dans la localité pour
21 soutenir la population. Beaucoup de personnes s'étaient réfugiées en brousse et
22 dormaient en brousse, puisque leurs maisons avaient été incendiées, et y avait
23 personne pour leur venir en aide. Nous avons aussi demandé à ce que des ONG,
24 des organisations non gouvernementales puissent venir pour aider ces personnes-là.
25 Les femmes accouchaient en brousse ; les... ces femmes faisaient beaucoup de mort-
26 nés. Les enfants mouraient en brousse. Et le gouvernement avait favorablement
27 répondu à... à ces recommandations, puisque la représentante, M^{me} Konzi, a dressé
28 ce rapport qu'elle a montré au Premier ministre, et c'est suite à ce rapport-là que les

1 chefs de l'État s'étaient déplacés dans la localité.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:06:32] (*Intervention non*
3 *interprétée*)

4 R. [10:06:33] C'est pas ce que moi je pensais, mais je n'ai fait que transmettre la
5 volonté ou ce que disait la population de la localité. J'étais juste... J'étais à Bangui, je
6 voulais participer à la réunion pour transmettre ce que disait la population à Boda,
7 pour que les autorités puissent savoir ce que les gens pensaient dans la localité, afin
8 qu'une solution soit trouvée.

9 M. VANDERPUYE : [10:07:18] (*Intervention non interprétée*)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:07:19] Je pense qu'on aurait
11 pu avoir ce débat en audience publique, franchement.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:07:25] Oui, mais j'allais reprendre tous les
13 noms. Mais je n'en ai pas vraiment besoin. Passons en audience publique.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:07:33] Oui, je crois que
15 vous pouvez le faire en audience publique, et d'autant que le témoin a des difficultés
16 à lire. Donc, simplement, lisez les noms à haute voix et lisez les extraits sur lesquels
17 vous voulez les interroger.

18 Donc, Madame la greffière d'audience, nous repassons en audience publique.

19 (*Passage en audience publique à 10 h 08*)

20 R. [10:07:54] Monsieur le Président...

21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:07:54] (*Intervention non interprétée*)

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:08:13] Vous pouvez
23 poursuivre, Monsieur Vanderpuye.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:08:20]

25 Q. [10:08:21] Monsieur Soussou, je pense que vous avez fait référence à cette réunion
26 lors de votre premier témoignage au mois de janvier. Et vous nous aviez dit — et je
27 voulais juste entendre votre confirmation — que M^{me} Ouillidane était là, M. Fonzi
28 (*phon.*) aussi, le représentant de la Primature ; vous y étiez. Et cette réunion s'est

1 tenue chez Jonas ou Yonas Dezewanoï (*phon.*). Ce sont autant de personnes qui
2 étaient là, présentes sur place à la réunion, n'est-ce pas ; c'est exact ?

3 R. [10:09:02] Monsieur le Président, Guezewane était présent ; moi-même, Soussou,
4 j'étais présent ; M^{me} Ouilidane était présente. J'ai... Je ne connais pas très bien d'autres
5 personnes qui étaient présentes.

6 Il y avait aussi un représentant d'une ONG. Il y a aussi un participant que je ne
7 connais pas bien et je ne me rappelle pas très bien de lui.

8 Monsieur le Président, ce qui était important pour nous était la présence de la
9 représentante du Premier ministre, à qui nous avons fait des recommandations pour
10 le compte rendu.

11 Q. [10:10:01] Très bien, Monsieur Soussou.

12 Je vous avais demandé un peu plus tôt quels étaient les contacts que vous aviez eus
13 avec Maxime Mbondjo et vous aviez dit que vous ne l'aviez pas appelé lors de votre
14 séjour à Bangui, en 2014. Le numéro de téléphone que je viens de vous montrer à
15 l'instant semble avoir été en contact avec M. Mbondjo, et ce, pendant un moment
16 assez long : en février 2014, en mars, en avril, en mai, en juin, en juillet, au mois
17 d'août, au mois de septembre, en octobre, en novembre et en décembre. Ça, c'est que
18 pour 2014.

19 Donc, vous auriez été en contact avec lui entre le mois de mai 2014...

20 Attendez. Attendez. 2014, oui.

21 Mai 2014, juin 2014, juillet 2014, mois d'août 2014, juillet et août, donc... (*correction de*
22 *l'interprète*) 2013. Novembre 2013 — novembre 2013.

23 Donc, je pourrais vous montrer ces documents, mais je vais reposer ma question :
24 quand vous étiez à Bangui, en 2014, avez-vous eu des contacts avec Mbondjo par
25 rapport aux événements qui se déroulaient à Boda ?

26 R. [10:12:16] Monsieur le Président, nous appartenons... nous sommes membres
27 d'une association de solidarité des ressortissants de Boda. À ce moment, on
28 échangeait entre nous sur ce qui se passait à Boda. C'était dans le cadre de notre

1 association, la Solidarité de Boda. S'il y avait des informations, on se les partageait.
2 C'est... C'était comme ça. Si... Hein ? Si je n'ai pas bien répondu, hein, peut-être que je
3 n'ai pas bien saisi la question. Mais compte tenu des... des échanges... S'agissant des
4 échanges, on échangeait. Quand l'évêque nous a... nous a conviés, c'est par téléphone
5 qu'on s'était appelés pour nous réunir pour aller à... à Mbaïki et réfléchir ensemble
6 pour revenir rencontrer la cheffe de l'État, M^{me} Samba-Panza. On discutait sur les...
7 les événements dans la localité pour voir ce qu'on pouvait faire.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:13:29] Je crois que nous
9 avons la réponse à la question.

10 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:13:37]

11 Q. [10:13:37] Combien de fois avez-vous eu des contacts avec M. Mbondjo juste
12 avant l'attaque ou les événements à Boda en 2014, en janvier 2014 ? Est-ce que vous
13 l'appeliez une fois par semaine, par exemple, ou est-ce que vous l'appeliez tous les
14 jours ? Est-ce que vous avez une estimation à partager avec nous ?

15 R. [10:14:02] Monsieur le Président, c'était notre député, hein. Si nous avons des...
16 des préoccupations, on lui posait les questions et aussi les difficultés... On avait aussi
17 des difficultés, on lui faisait recours pour... pour qu'il puisse faire les démarches
18 pour que des solutions soient trouvées par rapport à notre localité. C'était notre
19 député, donc c'est normal que nous lui téléphonions, hein. Mais je ne peux pas me...
20 savoir combien de fois, lui et moi, on s'est téléphoné. Mais je... je l'appelais, hein. S'il
21 y avait des... des... des préoccupations, des soucis à Boda, je l'appelais. Moi-même, je
22 fus député, hein. C'est peut-être certaines choses que j'avais entreprises, que je ne
23 n'avais pas fini les démarches. Je l'appelais aussi pour lui confier cela, par rapport
24 aux écoles, hein, aux... aux élections, hein, par rapport au collège et au lycée. Je lui
25 téléphonais par rapport à ces problèmes-là.

26 Q. [10:15:10] (*Intervention non interprétée*)

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:15:35] (*Intervention non*
28 *interprétée*)

1 M. VANDERPUYE : [10:15:41]

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:15:44] (*Début de*
3 *l'intervention non interprétée*)

4 Monsieur Vanderpuye, je crois que vous faites référence à des contacts
5 téléphoniques. Et je crois que vous si pouviez préciser s'il s'agit de contacts
6 personnels ou de contacts téléphoniques, ce serait plus utile et ça pourrait aider le...
7 le témoin à répondre.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:16:08]

9 Q. [10:16:08] Monsieur le témoin, on parle donc de contacts téléphoniques avec les
10 numéros que je vous ai montrés sur ce document pour la réunion du 13 août.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:24] J'ai toujours envie de
12 poursuivre, mais nous avons un bruit de fond qui est vraiment très perturbant. Je
13 crois qu'il faut essayer de... d'apporter une solution, sinon nous allons poursuivre.
14 Mais il faudrait essayer de résoudre ce problème.

15 La greffière s'y consacre... y travaille.

16 Essayons de voir avec le témoin s'il a compris la question et s'il peut y répondre.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:16:57]

18 Q. [10:16:57] Monsieur le témoin, avez-vous compris ma question ?

19 R. [10:17:03] Monsieur le Président, je n'ai pas compris la question.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:15]

21 Q. [10:17:15] Je pense que le Procureur souhaite savoir si vous avez eu des contacts
22 téléphoniques avec votre fils en 2014, pour autant que vous vous en souveniez ?

23 R. [10:17:35] Monsieur le Président, c'est mon fils. Si... Il me faut bien passer des
24 appels pour prendre des nouvelles. Mais en 2014, lorsqu'il est parti à Boda, je n'ai
25 pas eu de contacts téléphoniques avec lui.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:18:13]

27 Q. [10:18:13] Vous êtes sûr ? Vous en êtes convaincu, Monsieur le témoin ?

28 R. [10:18:22] Monsieur le Président, je vous ai dit qu'il est parti à Boda et il ne m'a pas

1 contacté. Et même moi, lorsque j'étais à Bangui, je n'ai pas eu de contacts
2 téléphoniques avec lui.

3 Q. [10:18:53] Quand vous repartez à Boda, en 2014 ? Donc, quand avez-vous quitté
4 Bangui pour retourner à Boda, en 2014, si vous vous en souvenez ?

5 R. [10:19:15] Monsieur le Président, je ne me souviens pas de la date.

6 Mais je ne suis pas allé à Boda aussitôt après les événements. Il y a eu... Il y a eu ce
7 conflit à Boda et c'est M^{sr} Rino qui a convié tous les ressortissants de Boda, qui étions
8 dans l'association Solidarité 3B. Nous avons été conviés et il a pris conscience de la
9 situation et a voulu que nous nous engagions. Donc, il y avait moi, Willybiro-Sako,
10 Guezewane, M^{me} Ouilidane. Nous sommes allés à Mbaïki. Nous sommes arrivés à
11 Mbaïki, nous avons tenu une réunion avec le contingent congolais. Il y avait aussi le
12 maire de Mbaïki, le préfet de la Lobaye. Nous avons tenu une réunion et à la... l'issue
13 de cette réunion, nous avons écrit, nous avons demandé à voir le Président... la
14 Présidente... la... la... de la République parce que la situation était préoccupante. Et
15 nous avons demandé donc une audience à la Présidence.

16 48 heure après, M^{me} Samba-Panza, qui était Présidente de la transition à l'époque,
17 nous a rencontrés. Nous avons tenu une réunion avec elle et nous avons demandé à
18 la Présidente se déplacer. Et autrement, la situation n'allait pas se stabiliser. Elle a
19 accepté. Une semaine après, nous avons été appelés et il y a eu ce planning.

20 Il y avait... Nous étions escortés par la Sangaris, les hautes autorités, le Premier
21 ministre de l'époque, Kamoun. Il y avait donc eu un plan de travail. On a mis à notre
22 disposition des moyens de déplacement. Nous étions escortés par au
23 moins 40 gendarmes, parce que, pour nous, il était important de restaurer l'autorité
24 de l'État. Donc, on a déployé 40 gendarmes et policiers pour appuyer le détachement
25 de la Sangaris, parce que les populations qui étaient sans-abri s'étaient réfugiées
26 dans la brousse. Pour nous, il était important de les... de les rencontrer. Nous avons
27 donc demandé au chef de les faire venir, parce que la Présidente devait venir pour
28 s'enquérir de la situation réelle afin de trouver une solution. C'est ainsi qu'en 2015, la

1 cheffe d'État de transition s'est rendue là-bas.
2 Mais bien avant cela, nous et le... le préfet de la... de la Lobaye et nous, nous sommes
3 allés. Premièrement, nous sommes passés à... la Sangaris nous a enregistrés, nous
4 avons aussi vu le contingent congolais. Après cela, nous sommes allés voir le groupe
5 anti-balaka. Nous leur avons dit que la cheffe d'État de transition devait venir pour
6 une visite et qu'ils devaient se préparer. Nous sommes allés voir la communauté
7 musulmane pour les sensibiliser.
8 Et M^{me} Samba-Panza est allée à Boda, nous étions tous présents. Il y a eu un grand
9 meeting de sensibilisation afin que la paix revienne à Boda. Après le meeting, elle a
10 reçu les représentants de toutes les entités, les jeunes, les Anti-balaka, les
11 représentants de la communauté musulmane, les représentants des femmes, les
12 pasteurs, les autorités militaires. Il les a tous reçus. Et à la fin, il nous a reçus, nous
13 qui étions dans la délégation, c'est-à-dire la mission précurseur. Elle nous a reçus et
14 elle est repartie.
15 Le lendemain, parce que nous étions tous fatigués, nous... nous sommes rentrés à
16 Bangui — le lendemain. Mais moi... moi aussi, je suis rentré à Bangui. Je ne suis pas
17 resté à Boda. Lorsque nous sommes arrivés à Boda, moi personnellement, j'ai
18 demandé au préfet : « Monsieur le préfet, j'ai une grande famille, j'ai deux grandes
19 familles, dans les deux communautés — autant dans la communauté chrétienne que
20 dans la communauté musulmane. » J'ai demandé au préfet... J'ai dit au préfet que je
21 voulais me rendre dans le quartier musulman. Parce qu'à cette époque il y avait une
22 ligne rouge, les deux... les deux communautés ne pouvaient pas se... se déplacer au-
23 delà de cette ligne. Le préfet a dit, puisque j'insiste pour voir mes... ma sœur et mes
24 neveux, il m'a donné l'autorisation. Je suis allé. Le préfet était avec moi ; il m'a
25 accompagné. Nous avons rencontré le maire. Le maire, à cette époque, était
26 musulman. Nous l'avons rencontré, et nous nous sommes posé la... la
27 question : comment est-ce que une telle chose pouvait arriver ? Il y avait... Il y avait
28 beaucoup de gens. Le préfet m'a dit que je pouvais aller voir ma grande sœur.

1 Bien avant ce conflit, le nombre de musulmans à Boda était estimé à 3 000, mais avec
2 le déplacement, avec le conflit, il y avait au moins 6 000 musulmans déplacés. Donc,
3 j'ai pris mon courage, je suis allé voir ma grande sœur, nous nous sommes
4 embrassés, je leur ai dit de... de garder le courage, que nous étions venus pour
5 sensibiliser, pour établir la paix à Boda, et bien avant de tenir ce... ce meeting.

6 Donc, tout ce que nous avons entrepris, c'était pour restaurer la paix à Boda, et pour
7 cela, je me suis réellement engagé. Voilà la... la réponse que je peux donner à la
8 question que vous m'avez posée, Monsieur le Président.

9 Q. [10:26:23] Très bien, Monsieur Soussou.

10 Mis à part M. Bonzi à Boda, vous étiez aussi en contact... vous étiez aussi, donc, en
11 contact avec d'autres membres de la coordination anti-balaka, dans cette ville, à
12 l'époque ; c'est exact, n'est-ce pas ?

13 R. [10:26:58] Monsieur le Président, à cette époque, il n'y avait pas d'Anti-balaka. Les
14 Anti-balaka ne sont venus qu'après le conflit, avec la guerre. Comment est-ce qu'ils
15 sont arrivés ? Lorsque le conflit a commencé à Boda, je n'étais pas, je n'étais pas ;
16 j'étais pas... j'étais absent. J'ai entendu dire qu'il y a des Balaka qui sont venus de... de
17 Bossangoa.

18 Q. [10:27:30] Ma question était la suivante, Monsieur le témoin : est-ce que, vous,
19 vous étiez en contact avec la coordination des Anti-balaka à Boda, en 2014 ? Et vous
20 étiez en contact avec cette coordination, n'est-ce pas ? C'est exact ? Je veux dire des
21 contacts par téléphone, afin que les choses soient claires.

22 R. [10:27:56] Monsieur le Président, je n'ai... je n'avais pas de contact avec eux... je n'ai
23 pas eu de contact avec eux.

24 Q. [10:28:08] Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui porte le nom de Régis
25 Maurice Sendé ?

26 R. [10:28:26] Monsieur le Président, c'est... ce sont des jeunes de Boda qui, par la
27 suite, sont rentrés dans l'armée. Je les connais.

28 Q. [10:28:52] Et vous connaissez quelqu'un qui porte le nom de Roddy Mbossé ?

1 R. [10:29:11] Oui, ce sont tous des jeunes de Boda ; je les connais.

2 Q. [10:29:18] Et vous étiez en contact avec eux en 2014, au début de l'année et plus
3 tard dans la même année, n'est-ce pas ; c'est exact ?

4 R. [10:29:38] À Boda, je n'avais pas de contact avec eux.

5 Q. [10:29:45] Je vais vous montrer un document.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:29:47] À l'onglet 10 : CAR-OTP-2003-1076. Et
7 il nous faudra passer à la page 1140 — 1140. Et on peut la diffuser, ce document n'est
8 pas confidentiel.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Q. [10:30:26] Ce que je vous montre ici, c'est un document qui porte comme titre
11 « ordre de mission ». Et je crois que vous reconnaissez le nom de votre fils :
12 « Soussou Habib, caporal FACA ». C'est un ordre de mission qui porte la date du
13 13 avril 2014, émis par le coordonnateur général M. Ngaïssona — on voit ça à la page
14 suivante.

15 Et ici, qu'est-ce qu'on voit ? Tous les éléments qui ont été affectés à cette mission. Et
16 nous avons ici plusieurs noms, et j'imagine que vous en connaissez plusieurs. Il y a
17 d'abord votre... votre nom, et c'est clair. Le suivant, c'est Roddy Mbosse, et je viens
18 d'en parler, et je vous avais demandé si vous étiez en contact avec lui en 2014. Nous
19 avons Aimé Dobo, Moraise Sendé, Alain Dobo. Isao Temoungue est sur la liste.

20 Ce sont tous des noms que vous reconnaissez, Monsieur le témoin ?

21 R. [10:32:16] *(Intervention non interprétée)*

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:20] Monsieur le témoin,
23 nous avons un petit problème d'interprétation, qui n'a rien à voir avec vous, mais
24 est-ce que vous auriez la gentillesse de bien vouloir répéter votre dernière réponse,
25 s'il vous plaît ?

26 Et on aura besoin de l'interprétation.

27 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:32:30] Le témoin a dit que ce sont tous
28 des... des... des ressortissants de Boda.

1 R. [10:32:45] Je n'ai pas compris votre question, Monsieur le Président.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:32:57]

3 Q. [10:32:58] Monsieur le témoin, la question, c'était de savoir si vous étiez en contact
4 avec ces personnes.

5 R. [10:33:19] Monsieur le Président, je n'étais pas en contact avec eux. Lorsqu'ils
6 étaient à Boda, moi, j'étais à Bangui. Lorsqu'ils sont arrivés à Boda, y avait pas eu de
7 contact ; je n'étais pas avec eux. Quant à mon fils, c'est quand je suis arrivé que j'ai...
8 j'ai pris connaissance de ce document selon lesquels... selon lequel il était
9 coordonnateur des... des... des Anti-balaka. Ce sont les avocats qui ont mis ce... ces...
10 ce document à ma disposition. Et je ne les ai pas contactés lorsqu'ils étaient à Boda.
11 Moi, j'étais à Bangui.

12 Q. [10:33:53] Quel avocat vous a montré ce... ce... ces... ce document, Monsieur le
13 témoin, et quand ?

14 R. [10:34:18] Le jour où j'ai su que mon fils faisait partie de la... des Balaka. C'est
15 quand j'ai rencontré ceux qui m'ont appelé, ils m'ont appris que mon fils était
16 Anti-balaka. Moi, je pensais qu'il était à... à Boda en tant que FACA, mais c'est quand
17 je les ai rencontrés qu'ils m'ont donné cette information. Je n'avais pas cette
18 information bien avant.

19 Q. [10:34:48] Vous n'avez pas répondu à ma question.

20 Quand est-ce qu'on vous a montré ce document et qui vous l'a montré ?

21 R. [10:35:05] Monsieur le Président, aucun document ne m'a été présenté, mais ils
22 m'ont appris, ils m'ont juste appris que... Habib Soussou était coordonnateur des
23 Anti-balaka à Boda. Mais aucun document ne m'avait été présenté. C'est quand ils
24 m'ont appelé, ils m'ont rencontré, qu'ils m'ont livré cette information.

25 Q. [10:35:35] Alors, voyons si j'ai bien compris ce que vous avez dit. Est-ce que vous
26 nous dites que lorsque vous avez rencontré l'équipe de Monsieur... de la Défense de
27 M. Yekatom, qui est en face, là, en 2022, c'est là que vous avez appris que votre fils
28 était coordinateur au sein des Anti-balaka ; c'est bien ce que vous nous dites,

1 Monsieur Soussou ?

2 R. [10:36:04] C'est bien cela, Monsieur le Président. C'était pas en 2022, mais en 2023,
3 pour être précis. Je l'ai appris en 2023.

4 Q. [10:36:26] D'accord. Bon, donc, vous... vous êtes allé à Boda en 2014 — car, vous le
5 voyez, ce document est daté du 11 avril 2014 ; lorsque vous êtes allé au mois de
6 septembre ou août 2014, vous ne saviez pas à l'époque que votre propre fils était
7 commandant ou coordinateur à Boda ? C'est ça que vous voulez que la Chambre
8 croie ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:56] Monsieur
10 Vanderpuye... Monsieur Vanderpuye, même question, mais sur un autre ton,
11 d'accord ?

12 M. SUZUKI (interprétation) : [10:37:10] Permettez-moi, Monsieur le Président.

13 Pour revenir sur le document que lui a montré mon homologue, le... le lieu a eu
14 lieu... le... la rencontre a eu lieu à Bangui, je pense qu'il faut le préciser.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:28] Oui, d'accord.

16 Vous pouvez poser la question sur un autre ton au témoin, Monsieur Vanderpuye.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:37:37]

18 Q. [10:37:37] Monsieur Soussou, je voulais simplement comprendre quelque chose.
19 Entre 2014 et 2023, lorsque vous avez parlé à l'équipe de Défense de Yekatom, est-ce
20 que vous nous dites que vous ne saviez pas que votre enfant, votre fils, était
21 impliqué, quel que soit son poste, impliqué au sein des Anti-balaka ? C'est ça que
22 vous voulez qu'on comprenne ?

23 R. [10:38:13] Monsieur le Président, je ne savais pas. Lorsque mon fils s'est rendu à
24 Boda, il n'y était pas comme coordonnateur des Anti-balaka. Je ne le savais pas, mais
25 c'est quand les avocats m'ont appelé, ils m'ont livré cette information, et c'est à ce
26 moment-là que j'ai... j'ai appris. Mais quand ils étaient à Boda, je ne le savais pas.
27 Moi, je pensais qu'il était là-bas en tant que FACA. Mais dire qu'il était là-bas comme
28 coordonnateur des Anti-balaka, je... je n'avais pas cette information.

1 Q. [10:39:01] D'accord. Bon, j'allais vous poser des questions sur les liens avec
2 d'autres membres de la coordination Anti-balaka. Je vais essayer d'être plus précis,
3 dans la mesure du possible et vous proposer que vous étiez en contact avec Maurice
4 Sendé au mois de septembre 2014, les 15 et 24, et au mois de février 2014. Peu après
5 les événements de Boda, vous étiez en contact avec Roddy Mbosse, que vous voyez
6 ici au numéro 2. Est-ce que vous le niez ?

7 R. [10:40:00] Monsieur le Président, je les ai jamais contactés. Lorsqu'il était...
8 Lorsqu'ils étaient à Boda, je ne les ai jamais contactés. Je ne les ai même pas
9 rencontrés à Boda.

10 Q. [10:40:24] Étiez-vous en contact avec M. Yekatom en 2014 ?

11 R. [10:40:34] Monsieur le Président, je ne connais pas Yekatom. Je les ai jamais vus, je
12 les ai... Je lui ai jamais dit bonjour.

13 Q. [10:40:55] Ce n'était pas ma question.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:59] Il a répondu.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:41:07]

16 Q. [10:41:08] Donc, vous n'avez pas d'explication pour le fait que le numéro de
17 téléphone de M. Roddy Mbossé apparaît avoir été en contact avec le vôtre ou
18 pourquoi le numéro de téléphone attribué à Maurice Sendé (*phon.*) apparaît être un
19 contact du vôtre en 2014 ; c'est ça ? Vous n'avez pas d'explication ?

20 R. [10:41:33] Je n'ai jamais appelé Mbossé et... Et sinon, je vous confirme que ce sont
21 des natifs de Boda. Je les connais. Mais dire que je les ai appelés, je...je ne l'ai jamais
22 fait.

23 Q. [10:41:55] Pour que ce soit bien clair, est-ce que ce sont eux qui vous... vous ont
24 appelé ?

25 R. [10:42:01] Monsieur le Président, ils m'ont pas appelé.

26 Q. [10:42:18] Est-ce que M. Yekatom vous a appelé ?

27 R. [10:42:22] Monsieur le Président, il m'a pas appelé.

28 Q. [10:42:33] Je vous poserai d'autres questions sur vos contacts. Connaissez-vous

1 quelqu'un du nom de Jérémie Kotte ou Kotté ?

2 R. [10:42:58] Monsieur le Président, je ne connais pas Kotté.

3 Q. [10:43:03] Karakamondji Vivien ?

4 R. [10:43:14] Monsieur le Président, je ne le connais pas.

5 Q. [10:43:18] Hippolyte Yamini ?

6 R. [10:43:35] Monsieur le Président, je connais... et Yamini, je ne sais pas lequel... de
7 quel Yamini vous parlez. Je... Je connais la famille Yamini, en fait. Je ne sais pas
8 qu'est-ce qu'il faisait... quel... il faisait comme profession. Sa profession, je... je... Je
9 n'en ai aucune idée, de sa profession.

10 Q. [10:43:57] Je parle d'Hippolyte Yamini, président des Jeunesses de Boda... de la
11 Jeunesse de Boda.

12 R. [10:44:17] Oui, Monsieur le Président, je le connais. Le président le de la Jeunesse,
13 c'est quelqu'un que je connais.

14 Q. [10:44:27] Savez-vous s'il était impliqué dans le mouvement anti-balaka ? Ou vous
15 ne le saviez pas, comme pour votre fils ?

16 R. [10:44:43] Oui, je... Non, je... je ne le savais pas. Lorsqu'ils ont mis en place leur
17 mouvement, je n'étais pas là-bas. Donc, je ne peux pas vous en dire plus. J'étais à
18 Bangui à ce moment-là.

19 Q. [10:45:05] Firmin Dopani, est-ce que vous connaissez ce nom ?

20 R. [10:45:15] Monsieur le Président, je ne le connais pas.

21 Q. [10:45:30] Flavien Edgard, est-ce que vous connaissez ce nom ?

22 R. [10:45:39] Monsieur le Président, je ne le connais pas.

23 Q. [10:45:47] Saviez-vous que votre fils avait été sanctionné ou soumis à des
24 sanctions de la part de l'Union européenne et des Nations Unies en 2015 ? Est-ce que
25 vous le saviez ?

26 R. [10:46:05] Monsieur le Président, je l'ai appris à la radio. J'ai appris ces sanctions à
27 la radio.

28 Q. [10:46:23] Et qu'avez-vous appris des sanctions ? Et quand l'avez-vous appris ?

1 R. [10:46:29] Monsieur le Président, je ne me souviens pas exactement de la date.

2 Mais je l'ai écouté à la radio, comme tout le monde.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:46:53] D'accord. Je vais vous montrer un

4 document. C'est l'onglet 16 — CAR-OTP-2074-3246. Alors, nous l'avons à l'écran.

5 C'est en anglais, je vais vous le lire. Si vous allez à la page suivante, 3247.

6 *(La greffière d'audience s'exécute)*

7 Très bien. Vous voyez ici « Sanctions contre Yekatom ».

8 Il faut descendre au bas de la page, s'il vous plaît.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Q. [10:47:35] Et là, on voit le nom de votre fils : « Habib Soussou », « Désignation A :

11 coordinateur des Anti-balaka de la province de Lobaye, caporal des forces armées

12 centrafricaines, FACA. » « Date de naissance : 13 mars 2000... 1980, pardon. » Est-ce

13 que ça vous paraît juste tout ça ?

14 R. [10:48:10] Ces informations... Comme je vous l'ai dit, hein, j'ai... j'ai appris les

15 informations concernant son rôle de... de... de coordonnateur à Bangui. C'est... Ça

16 paraît juste comme vous le dites ici.

17 Q. [10:48:39] Et puis il y a son numéro de téléphone aussi, n'est-ce pas ? C'est bien

18 celui-là ?

19 R. [10:48:46] Je... Monsieur le Président, je ne vois pas très bien le numéro de

20 téléphone.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:02] Est-ce que l'on peut

22 agrandir un peu davantage, s'il vous plaît ? Et puis, Monsieur le Procureur, vous

23 n'avez qu'à lui dire, sinon.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:49:05] Oui. Le numéro de téléphone, c'est 7-

25 2-1-9-8-6-2-8.

26 *(La greffière d'audience s'exécute)*

27 R. [10:49:33] Monsieur le Président, j'ai enregistré son nom avec son numéro dans

28 mon téléphone. Chaque fois que je vais dans mon répertoire de numéros, je cherche

1 son nom et je l'appelle directement. Mais je ne garde pas le numéro... je n'ai pas
2 gardé le numéro en tête. C'est juste le nom que j'ai enregistré dans mon répertoire de
3 numéros de téléphone.

4 Q. [10:49:59] Très bien.

5 Je vais aller à la page suivante et vous demander si vous aviez entendu ces
6 informations-là à la radio. Sur cette page, il est dit qu'il a été nommé ComZone de
7 Boda le 11 avril 2014 et que, le 28 juin 2014, pour l'ensemble de la province du
8 Lobaye. Et il est dit que, sous son commandement, des assassinats ciblés, des clashes
9 et des attaques contre les organisations humanitaires et les travailleurs de l'aide ont
10 perduré. Est-ce que vous aviez entendu cela à la radio, Monsieur le témoin ?

11 R. [10:50:47] Monsieur le Président, j'ai appris cela à la radio. On n'avait pas de
12 contact entre nous. Vous savez, mon fils est majeur, hein. Il est libre de prendre ses
13 décisions sans m'en informer d'avance.

14 Q. [10:51:05] C'est exact, mais ma question... Et je vous la pose... Et je vous la pose
15 parce que vous avez entendu... vous avez dit que la première fois que vous avez
16 entendu que votre fils était impliqué dans les Anti-balaka, c'était lorsque l'équipe de
17 la Défense de Yekatom vous l'a dit en 2023. Or, on est là devant un document qui
18 explique en détails les sanctions imposées en 2015. Et le document dit que votre fils
19 était affilié aux Anti-balaka en 2014. Non seulement était-il affilié en 2014 aux Anti-
20 balaka, mais qu'il aurait également pu être responsable de crimes très graves. Vous
21 l'avez entendu à la radio ; quand l'avez-vous entendu ?

22 R. [10:52:12] Je l'ai appris à la radio quand cela était... quand la décision des Nations
23 Unies de les sanctionner a été diffusée. Mais je ne me rappelle pas exactement de...
24 de la date, je l'ai oubliée. Mais je l'ai... je l'ai appris. Je l'ai appris comme cela à la
25 radio.

26 Q. [10:52:31] Très bien.

27 Alors, je vous ai montré non pas celui des Nations Unies mais celui de l'Union
28 européenne. Mais bon, il en existe un aussi des Nations Unies et il se trouve à

1 l'onglet 11 du classeur de l'Accusation — CAR-OTP-2015-0782.

2 *(La greffière d'audience s'exécute)*

3 Celui-là est en anglais également. Je vais donc vous donner lecture de ce qui est dit.

4 Vous voyez que ça a été généré — c'est marqué — le 20 août 2015. Vous voyez le

5 nom de « Nouredine Adam ». Puis, si on descend un peu, vous verrez « François

6 Bozizé ». Et puis « Habib Soussou ». Et au bas de la page, « Alfred Yekatom ». Et

7 pour ce qui est de votre fils, Habib Soussou, vous voyez, encore une fois, le numéro

8 de téléphone que je vous ai montré tout à l'heure. Et il est dit que, sous son

9 commandement, des meurtres ciblés, des clashes, des attaques contre les

10 organisations humanitaires continuaient d'avoir lieu — tout comme l'autre. Et vous

11 le saviez parce que vous l'aviez entendu à la radio, n'est-ce pas ?

12 R. [10:54:01] C'est cela, Monsieur le Président. Je l'ai appris à la radio. Il ne m'a jamais

13 parlé de cela.

14 Q. [10:54:23] Et qu'en est-il des... des sanctions contre M. Yekatom que vous voyez

15 sur ce document ? Est-ce que vous les avez entendues à la radio aussi ? Enfin, est-ce

16 que vous les avez entendues à la radio ?

17 R. [10:54:33] Oui, Monsieur le Président, je l'ai appris à la radio.

18 Q. [10:54:44] Et lorsque vous l'avez appris à la radio, est-ce qu'on parlait de

19 M. Yekatom comme « M. Yekatom » ou « M. Saragba » ?

20 [10:54:57] Monsieur le Président, moi, j'ai entendu « Yekatom ».

21 Q. [10:55:20] Et aviez-vous entendu le nom de « Saragba » auparavant ?

22 R. [10:55:32] Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu ce nom. De toute les

23 façons, je n'ai aucun contact avec lui.

24 Q. [10:55:43] Avez-vous donné votre numéro de téléphone... votre téléphone à

25 quelqu'un pour qu'il l'utilise pendant une période donnée en 2014 ? Est-ce que vous

26 avez donné votre appareil, le téléphone en lui-même, à quelqu'un ?

27 R. [10:56:17] Monsieur le Président, je n'ai jamais donné mon numéro à quelqu'un.

28 Mais vous savez, nous avons... nous n'avions... nous n'avons pas l'électricité à la

1 maison. Souvent, nous envoyons nos téléphones chez les gens qui travaillent dans
2 les cabines de recharge pour que ce téléphone puisse être chargé. Mais moi,
3 personnellement, je n'ai jamais donné mon téléphone à quelqu'un pour qu'il puisse
4 l'utiliser.

5 Q. [10:56:54] D'accord. Avez-vous une explication pour le fait que quelqu'un aurait
6 utilisé votre téléphone pour contacter M. Yekatom ?

7 R. [10:57:30] Monsieur le Président, je n'ai pas bien entendu la question, s'il vous
8 plaît.

9 Q. [10:57:55] Avez-vous une explication au fait que quelqu'un aurait utilisé votre
10 téléphone — l'appareil — pour contacter M. Yekatom ? Alors, peut-être devrais-je
11 vous donner quelques indications temporelles : en mars 2014 et avril 2014. C'est ça :
12 avril 2014.

13 R. [10:58:26] Monsieur le Président, je ne l'ai jamais appelé. D'ailleurs, je ne le connais
14 même pas.

15 Q. [10:58:44] J'en déduis donc que vous n'avez pas d'explication pour expliquer que
16 votre appareil téléphonique était en contact avec le numéro de téléphone de
17 M. Yekatom, dans quel cas il aurait utilisé votre téléphone pour appeler
18 M. Yekatom ; c'est ça ?

19 R. [10:59:26] Monsieur le Président, je n'ai pas bien entendu la question. Puisqu'il y a
20 un petit bruit au fond, j'ai pas bien entendu. Je ne vous ai pas bien entendu, s'il vous
21 plaît.

22 Q. [10:59:45] Bien. Vous m'entendez maintenant ?

23 R. [10:59:49] Ah ! Monsieur le Président, maintenant, je vous entends très bien.

24 Q. [11:00:03] Très bien. Ma question est la suivante : vous ne pouvez pas expliquer...
25 vous n'avez pas d'explication pour le fait que quelqu'un aurait utilisé votre
26 téléphone pour contacter M. Yekatom en mars 2014 et le 12 avril 2014 ?

27 R. [11:00:28] Monsieur le Président, je n'ai jamais appelé Yekatom — jamais. Je vous
28 ai dit ici que nous n'avons pas l'électricité à la maison, nous envoyons souvent nos

1 téléphones chez ceux qui tiennent les cabines de recharge pour que ce téléphone
2 puisse être rechargé. Vous savez, aussi, j'ai beaucoup d'enfants majeurs. Parfois, il se
3 peut qu'ils aient téléphoné avec mon téléphone sans mon autorisation. Mais dire que
4 j'ai eu un contact avec M. Yekatom, ce n'est pas vrai. Je le connais même pas.

5 Q. [11:01:22] Eh bien, vous le connaissez puisqu'en janvier vous avez déclaré que
6 votre fils était à l'armée avec lui et que vous le saviez.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:36] Monsieur... Maître
8 Suzuki.

9 M. SUZUKI (interprétation) : [11:01:38] Je ne pense pas que ça découle d'une de ses
10 réponses. Ça n'est pas parce que le fils était dans l'armée avec M. Yekatom qu'il
11 connaît M. Yekatom.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:54] Alors, suggestion : à
13 ce stade, je vous propose de prendre la pause. Et trouvez une formulation différente,
14 parce que c'est vrai que ça ne découle pas d'une question directement... mais enfin,
15 une formulation pour voir pourquoi ou comment il sait qu'ils étaient dans l'armée
16 ensemble. On fait la pause et on se retrouve à 11 heures... 11 h 30.

17 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:02:26] Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est suspendue à 11 h 02)*

19 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*

20 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:33:39] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:10] Monsieur
24 Vanderpuye, la parole est à vous.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:34:17] Merci, Monsieur le Président.

26 Q. [11:34:22] Bonjour à tous et bonjour à vous, Monsieur Soussou, ou bonjour.

27 En fait, quand nous nous sommes quittés précédemment, je vous posais une
28 question sur à quel point vous étiez en relation avec M. Yekatom, où en était votre

1 relation. Et je vais reformuler.

2 Alors, voici ma question : est-ce que vous avez, à quelque moment que ce soit,
3 discuté avec M. Yekatom de votre fils, Habib Soussou ?

4 R. [11:35:03] Monsieur le Président, je n'ai... je ne me suis jamais entretenu avec lui à
5 ce sujet.

6 Q. [11:35:16] Est-ce que vous avez, à quelque moment que ce soit, discuté avec votre
7 fils, son association avec les Anti-balaka ?

8 R. [11:35:43] Monsieur le Président, je n'ai jamais discuté avec lui concernant son
9 activité dans le mouvement anti-balaka.

10 Q. [11:36:01] Est-ce que vous lui avez parlé du fait qu'il était dans les Anti-balaka en
11 tant que tel sans pour autant discuter son rôle, ses fonctions, et cetera ?

12 R. [11:36:31] Monsieur le Président, je ne lui en ai jamais parlé.

13 Q. [11:36:46] Si je vous disais qu'au milieu de l'année 2014, votre fils est devenu
14 coordonnateur préfectoral provisoire pour les Anti-balaka à Boda, est-ce que cette
15 information est une surprise pour vous ?

16 R. [11:37:11] Monsieur le Président, non, pour moi, c'est... c'est une surprise, je ne le
17 savais pas.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:37:26] Référence pour la Chambre : CAR-
19 OTP-2068-2077, à l'onglet 10, qu'on avait déjà versé comme élément de preuve et
20 vous l'avez maintenant à l'écran.

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [11:37:51] C'est l'onglet 14 et pas 18.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:37:55]

24 Q. [11:37:55] Et l'on voit ici « Habib Soussou » et, ici, on voit aussi une référence à
25 Dogo Aimé. Et en fait, c'est « Dobo Aimé ». Et c'est signé, comme vous le voyez
26 d'ailleurs, « M. Ngaiissona, le coordonnateur général ». Et vous n'avez donc jamais
27 vu ce document auparavant ?

28 R. [11:38:24] Je n'ai jamais vu ce document auparavant.

1 Q. [11:38:32] La Défense de Yekatom ne vous a jamais montré ce document, n'est-ce
2 pas ?

3 R. [11:38:47] Ils m'en ont parlé, mais ils ne m'ont jamais montré le document.

4 Q. [11:38:57] Bon. Bien. Je vais vous montrer un autre document.

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:39:10] Celui-ci qu'on aurait à l'onglet 8 dans
6 le dossier du Procureur CAR-OTP-2001-5386.

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Il s'agit ici d'un rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies. Et on va
9 passer à la page 5466.

10 *(La greffière d'audience s'exécute)*

11 Nous avons ici aussi un document qui a été signé par M. Ngaïssona, Ah, non, en fait,
12 c'est le même document — excusez-moi.

13 C'est la page, alors, 5467.

14 *(La greffière d'audience s'exécute)*

15 Q. [11:39:57] Qu'avons-nous ici ? Nous avons deux nominations supplémentaires à
16 Boda, l'une pour Rodrigue Karamokonzi, Commandant de Zone provisoire, et
17 l'autre nomination, Kotte Aimé Gérémié, Commandant de Zone provisoire adjoint à
18 Boda. Ici nous avons un document du 28 juin 2014, donc quelques mois avant que
19 vous n'alliez sur place pour discuter avec la population, et en ce compris des Anti-
20 balaka.

21 Est-ce que le fait que ces deux personnes avaient ces postes-là dans les Anti-balaka
22 est une surprise pour vous, une révélation aujourd'hui ?

23 R. [11:40:58] C'est bien cela. C'est une... C'est une surprise pour moi. C'est
24 aujourd'hui que je l'apprends.

25 Q. [11:41:11] Quand vous vous êtes rendu à Boda pour discuter avec la population
26 pour voir ce qu'ils pensaient de la communauté musulmane — et je pense que vous
27 nous avez dit aujourd'hui que vous en aviez également discuté avec les Anti-balaka
28 qui étaient là, sur place —, est-ce que vous pouvez nous dire avec qui vous avez

1 discuté sur place qui appartenait aux Anti-balaka ?

2 R. [11:42:05] Monsieur le Président, je n'ai pas discuté avec les Anti-balaka.

3 Q. [11:42:21] Il me semble que vous nous avez dit précédemment que vous vous
4 étiez rendu sur place pour négocier une... pour négocier la paix, et que vous aviez
5 été en... en groupe. Est-ce qu'il y a l'un ou l'autre élément de ce groupe qui aurait
6 discuté avec les Anti-balaka de Boda cette fois-là ?

7 R. [11:42:53] Monsieur le Président, nous sommes allés pour sensibiliser la
8 population de Boda. Nous avons donc parlé à toutes les communautés, ce n'était pas
9 seulement les Anti-balaka. Nous avons discuté, sensibilisé la communauté
10 chrétienne autant que la communauté musulmane.

11 Q. [11:43:22] Qui représentait les Anti-balaka, dans cette mission de sensibilisation
12 que vous aviez ? Qui s'est présenté à ces rencontres ?

13 R. [11:43:48] Monsieur le Président, je ne connais pas le nom de... du représentant.

14 Q. [11:44:04] Afin de m'assurer que tout soit clair pour moi, au moment où à
15 l'époque où vous avez été à Boda, d'après les documents que je vous ai montrés,
16 votre fils était le coordonnateur préfectoral provisoire du groupe de Boda. Vous étiez
17 et vous êtes quelqu'un qui avait une certaine influence, et vous aviez contact avec les
18 autorités à Boda via, entre autres, M. Maxime Mbondji. Alors, pendant toute cette
19 période-là, quand vous vous rendiez en mission à Boda, est-ce que vous avez discuté
20 avec votre fils de façon à voir qui contacter et avec qui discuter pour ces missions de
21 sensibilisation ?

22 R. [11:45:20] Monsieur le Président, je n'ai jamais discuté avec mon fils.

23 Q. [11:45:31] Monsieur Soussou, c'est quand même très bizarre. Pourquoi est-ce que
24 vous ne discutez pas avec votre fils ? Pourquoi n'aviez-vous jamais discuté avec
25 votre fils pendant toute cette période, entre le moment où, vous, vous avez quitté
26 Bangui et vous êtes retourné à Boda ? Pourquoi, alors, à ce moment-là, n'avez-vous
27 jamais discuté avec votre fils ?

28 R. [11:46:04] Monsieur le Président, mais il... il ne me fréquentait pas, donc je n'avais

1 pas cette occasion de... d'échanger avec lui.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:46:18] Monsieur
3 Vanderpuye, passez à autre chose, je vous prie.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:46:27]

5 Q. [11:46:27] Monsieur le témoin, quand vous vous êtes rendu à... à Boda, est-ce que
6 vous étiez au courant des missions précédentes qui avaient déjà eu lieu afin
7 d'essayer de négocier une paix ?

8 R. [11:46:53] Monsieur le Président, je ne sais pas de quelles missions il s'agissait. Si
9 vous pourriez me... m'en parler davantage.

10 Q. [11:47:09] Oui, je peux vous donner plus d'informations, mais je... je voulais savoir
11 si, vous, vous étiez au courant d'une quelconque mission — peu importe laquelle —
12 qui aurait eu lieu avant la vôtre.

13 R. [11:47:29] Monsieur le Président, effectivement, il y avait des missions avec le
14 ministre... le ministre de l'Intérieur, qui était le chef de la délégation. Cette mission
15 avait eu lieu avant la nôtre.

16 Q. [11:47:56] Je vais vous montrer un document.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:48:01] C'est l'onglet 17 de notre dossier. Il
18 s'agit des références CAR-OTP-2100-1699.

19 *(La greffière d'audience s'exécute)*

20 Q. [11:48:13] Alors, que voyons-nous sur ce document ? Il s'agit d'un ordre de
21 mission qui parle d'une mission destination Boda sur ordre du Premier ministre
22 Nzapayéké — ce que l'on voit ici en bas de la page. 14 mars 2014. Et on voit
23 plusieurs participants qui sont nommés.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:48:50] Pourrait-on
25 remonter la feuille, je vous prie ?

26 *(La greffière d'audience s'exécute)*

27 Les participants sont : le capitaine Joachim Kokaté, le capitaine Ngrémangou, le
28 capitaine Kamezolai et le caporal-chef Yekatom.

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:49:17]

2 Q. [11:49:17] Monsieur le témoin, vous avez entendu parler de cette mission-là ?

3 R. [11:49:23] Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu parler de cette mission.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:49:39] Bon, on a du temps
5 devant nous, certes, mais le témoin qu'on a ici, devant nous, ne... n'est au courant
6 d'aucune mission spécifique. Et donc, je crois que continuer à insister dans ce sens
7 n'augure rien de très concluant, Monsieur Vanderpuye.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:50:08] Oui, Monsieur le Président.

9 Q. [11:50:10] Il y a un document. C'est celui que nous avons à l'onglet 12. Il s'agit
10 d'une publication récente qui date du... qui est nouvellement publié, du moins, qui
11 date du 19 mars 2014.

12 *(La greffière d'audience s'exécute)*

13 Alors, on le voit ici : « Centrafrique : Les femmes musulmanes menacent de quitter
14 Bangui ».

15 Et si on descend dans ce document, qu'est-ce qu'on voit ? Au bas de la page, plutôt.

16 *(La greffière d'audience s'exécute)*

17 « Dans la ville de Boda... »

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:50:55] Lisez... Lisez le
19 paragraphe, je vous prie.

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:50:59]

21 Q. [11:50:59] « Dans la ville de Boda (sud-ouest), malgré l'engagement de non-
22 agression conclu entre le chef des milices anti-balaka, Aimé Jérémie Kotte, et le
23 capitaine Benoît de la force française Sangaris, qui intervient sous mandat des
24 Nations Unies pour aider à restaurer la sécurité dans ce pays pauvre et enclavé, des
25 incertitudes demeurent, surtout de la part de la population musulmane, qui menace
26 elle aussi de quitter la ville. » Fin de citation.

27 La suite de la citation : « Nous prenons l'engagement de ne plus utiliser nos armes et
28 de ne plus attaquer les musulmans de la ville de Boda. », aurait déclaré Jérémie

1 Kotte, d'après ce document. Et ma question, c'est : avez-vous entendu parler de cette
2 mission au cours de laquelle un accord a été dégagé ?

3 R. [11:52:23] Monsieur le Président, à cette époque-là, j'étais à Bangui, et donc, je n'en
4 ai jamais entendu parler.

5 Q. [11:52:40] Bien.

6 Je vais vous poser une question sur un autre document.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:52:52] À l'onglet 13, cette fois.

8 Référence CAR-OTP-2064-1015. Un document daté du 26 mars 2014.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Q. [11:53:12] On a cette photo, et le titre : « Les miliciens anti-balaka de la ville
11 minière de Boda, en République centrafricaine, ont rejeté l'initiative parrainée par le
12 gouvernement visant le maintien sur place d'une communauté musulmane
13 d'environ 12 000 membres. » Fin de citation.

14 Donc, nous sommes au mois de mars 2014.

15 Et je poursuis : « Le porte-parole d'un groupe de combattants anti-balaka de la ville
16 de Boda, qui s'est présenté sous le nom d'Edgard Flavien, a dit à IRIN le
17 19 mars qu'il ne pouvait tolérer la présence continue des musulmans en ville. » Fin
18 de citation. Et c'est très semblable à ce que, vous, vous aviez déclaré en
19 septembre 2014, n'est-ce pas ? C'est exact ?

20 R. [11:54:37] Monsieur le Président, je n'en sais rien. Je me souviens avoir tenu une
21 réunion avec le représentant du Premier ministre. C'est à l'issue de cette réunion que
22 nous avons porté haut, donc, leurs préoccupations. Nous avons porté leurs
23 préoccupations à l'intention de... du représentant du Premier ministre, qu'il était
24 question de faire sortir ces gens-là pour que la paix revienne.

25 Q. [11:55:23] Bien. D'accord. Ben, je vais vous interroger sur la page suivante.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:55:25] Donc, c'est à la page 1016, fin de la
27 page.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Q. [11:55:33] « Les troupes françaises favorisent... »

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:55:40] Encore un peu plus haut.

3 Q. [11:55:41] Le titre, donc : « Les troupes françaises favorisent la sécurité. »

4 Alors, dans ce paragraphe qui fait référence, donc, aux troupes françaises, M. Flavien
5 Edgard est cité à nouveau, et on parle d'une attaque, il y a eu des victimes et
6 quelqu'un est mort suite à un tir de grenade. Et il déclare : (*intervention en français*)
7 « Les corps de trois musulmans ont été repêchés dans un cours d'eau le 13 mars et
8 deux grenades ont été lancées dans leur périmètre quatre jours plus tard. » Fin de
9 citation.

10 Nouvelle citation : (*intervention en français*) « M. Flavien a nié toute implication de
11 son groupe dans l'affaire des grenades : "Nous n'avons que des couteaux et des
12 machettes. Nous n'avons pas de grenades ou de fusils." Il a également dit que son
13 groupe reconnaissait Patrice-Edouard Ngaïssona comme étant le coordonnateur
14 national des Anti-balaka et non pas M. Kokaté. » Fin de citation.

15 Et lorsque, vous, vous avez été à Boda, est-ce que vous en avez entendu parler ? Est-
16 ce que vous avez entendu parler du fait que M. Ngaïssona était le coordonnateur des
17 Anti-balaka dans ce groupe ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:57:35] Attendez. Attendez
19 avant de répondre.

20 Maître Knoops.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:57:41] Là où nous en sommes dans l'interrogatoire,
22 on est... on s'oppose à cette interrogation, à ces questions sur M. Ngaïssona et ce qui
23 s'est passé à Boda, parce qu'au mois de... de juin 2021, au paragraphe 214 jusqu'au
24 paragraphe 220, la Chambre préliminaire, après avoir entendu la théorie du
25 Procureur sur ce qui s'est passé à Boda — l'implication de M. Ngaïssona au
26 paragraphe 215 — a purement et simplement refusé, rejeté les accusations,
27 allégations portant sur M. Ngaïssona. Et dès lors, on ne peut pas présenter ces
28 documents qui portent sur le rôle présumé de M. Ngaïssona par rapport à Boda.

1 Cela tombe tout à fait en dehors de la portée de notre procès et on est en train de
2 contourner la décision des juges de la Chambre préliminaire. Et donc, il est clair que
3 le Procureur dépasse largement sa mission. Et de toute façon, il faut s'en tenir à la
4 théorie du Procureur : vous retrouvez tout ça, là, au paragraphe 217 de la décision de
5 la Chambre préliminaire. Et donc, ici, je crois que M. Vanderpuye doit continuer à
6 poser ses questions, mais en évitant très clairement d'aborder cette décision
7 préliminaire.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:59:19] Je crois que M^e Knoops se perd entre
9 la portée du procès et le procès de la décision de confirmation. En effet, il y a la
10 portée... il y a la décision sur la responsabilité criminelle, pénale pour les crimes
11 commis à Boda, et qui est une question tout à fait différente. Ici, il y a une intention
12 concernant la durée de l'attaque, le moment de l'attaque et pendant l'attaque qui
13 était, en fait, entre septembre 2013 et décembre 2014, et c'est exactement ce que nous
14 avons dans la décision de confirmation. Et en fait, les connaissances et l'intention de
15 M. Ngaïssona par rapport aux activités de son groupe sont directement en lien avec
16 la responsabilité pour les crimes qui font l'objet des charges dans l'affaire en l'espèce,
17 et je crois que tous les crimes qui ont été commis à Bossangoa continuent de toute
18 façon et ont continué jusqu'en avril 2014, ainsi que le transfert forcé de Bangui. Et
19 donc, il... Ngaïssona était au courant des activités du groupe et de l'intention qui
20 était la leur. Et c'est tout à fait lié directement à sa responsabilité pour les crimes qui
21 font l'objet des charges que nous avons dans la décision de la Chambre préliminaire,
22 ce sur quoi notre Chambre, ici présente, a déjà rendu une décision.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:00:48] Non, non, vous ne
24 devez pas reprendre les... les arguments.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:00:52] Je crois que la citation qui a été faite par le
26 Procureur n'est pas exacte. Reprenez le paragraphe 291 de la décision de la Chambre
27 préliminaire. Et justement, ce qui est abordé là, c'est la question de savoir... Bon, ça a
28 été établi au niveau de la Chambre préliminaire, de toute façon. L'intention aussi a

1 été abordée dans cette décision par ces juges sur base des arguments et allégations
2 qui avaient été avancés par le Procureur.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:01:25] Nous avons déjà
4 rendu une décision sur ce point. La Chambre est tout à fait au courant de la
5 confirmation des charges, de la décision en l'espèce, et que la partie Boda n'était pas
6 reprise — si on peut dire — dans la décision portant sur Ngaïssona. Mais on peut
7 quand même poser des questions sur le contexte, sur l'environnement, et donc, je
8 refuse l'objection.

9 Monsieur Vanderpuye, vous pouvez poser votre question.

10 Pourtant, je pense qu'avec ce témoin on ne pourra pas... Bon, je... je... je ne dirais pas
11 que ça sert à rien — mais enfin, je l'ai dit. Mais enfin, je crois pas que ça nous mène
12 vraiment là où on veut... Enfin, on verra où le débat nous mène.

13 Mais allez-y, n'hésitez pas, Monsieur Vanderpuye, posez la question.

14 Et puis, n'oublions pas que le témoin a dit clairement qu'à l'époque il n'était pas à
15 Boda, hein. Ce n'est que bien plus tard qu'il est revenu de Bangui à... à Boda.

16 Donc, Monsieur Vanderpuye, je vous en prie, allez-y.

17 Et nous nous retrouvons avec ce bruit de fond désagréable de nouveau.

18 Il faut que je fasse attention à comment... comment je dis les choses, hein. Je suis un
19 peu... un peu confus. Ah ben, alors, maintenant silence. Non.

20 Monsieur Vanderpuye, vous n'avez qu'à poursuivre.

21 Et je comprends que vous en êtes au dernier stade de votre interrogatoire, n'est-ce
22 pas ?

23 Bien. Allez-y.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:03:22] C'est le cas, Monsieur le Président.

25 Q. [12:03:24] Monsieur le témoin, est-ce que, pendant votre visite à Boda ou avant
26 celle-ci, vous saviez... ou vous avez appris que le groupe anti-balaka à Boda
27 reconnaissait M. Ngaïssona comme le coordinateur national du mouvement anti-
28 balaka ?

1 R. [12:03:51] Je ne sais rien sur M. Ngaïssona à Boda.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:04:04] Eh bien, c'était la
3 réponse attendue.

4 Maître Knoops, rien à dire, n'est-ce pas, de votre côté ? Ou pas d'autres questions,
5 j'imagine.

6 Et puis même, je vais dire que le témoin, avec tous ces documents-là, on... il ne savait
7 pas lorsque... quand est-ce que le nom de votre client pourrait apparaître.

8 Donc, Monsieur Vanderpuye, poursuivez, s'il vous plaît, tout en gardant en tête que
9 le témoin n'était pas à Boda à l'époque.

10 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:04:38] Oui, oui, je comprends.

11 Q. [12:04:44] Quand bien même n'étiez-vous pas à Boda, vous étiez en contact avec
12 des gens qui se trouvaient à Boda — un député, notamment — de manière
13 récurrente. Est-ce que vous avez parlé avec lui de la nature du mouvement anti-
14 balaka à Boda ? Sous... Sous l'autorité de qui ce mouvement était-il placé ?

15 R. [12:05:14] Monsieur le Président, je n'ai aucune information concernant les Balaka.

16 Q. [12:05:31] Vous avez indiqué avoir reçu un appel de l'évêque Guerrino ; est-ce que
17 vous vous souvenez de quand est-ce que cela a eu lieu, à peu près ?

18 R. [12:05:59] Monsieur le Président, c'était en 2014, mais je ne sais pas exactement
19 quand.

20 Q. [12:06:12] Je pense que vous avez dit être allé à Mbaïki, n'est-ce pas ? Corrigez-
21 moi si je me trompe. Est-ce que c'est bien le cas ?

22 R. [12:06:28] Monsieur le Président, je ne m'étais pas rendu tout seul à Mbaïki.
23 C'étaient les ressortissants de Boda ; on s'était rendus à Mbaïki sur invitation de
24 l'évêque Rino.

25 Q. [12:06:55] D'accord. Et vous ne... vous ne vous souvenez pas du moment de 2014
26 où c'est... ça s'est passé ? C'était début 2014, plutôt fin 2014 ? Vous ne savez pas ?

27 R. [12:07:16] Monsieur le Président, je ne me souviens pas exactement de la date.
28 Vous savez, hein, j'ai aussi... il y a aussi le poids de l'âge, ce qui fait que je ne peux

1 pas tout retenir.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:07:33] Monsieur le témoin,
3 ne vous inquiétez pas pour ça. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : c'est déjà
4 incroyable et tout à fait remarquable que vous vous souveniez autant d'événements
5 qui... qui remontent à 10 ans en arrière. Donc, ne vous inquiétez pas. Ce serait
6 surprenant, à l'inverse, que vous vous souveniez précisément de la date 10 ans après.
7 Monsieur Vanderpuye.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:08:07]

9 Q. [12:08:07] Aviez-vous des... des raisons pour être en contact avec une personne à
10 Mbaïki le 31 janvier 2014, si vous vous en souvenez ?

11 R. [12:08:26] Monsieur le Président, je ne me souviens pas avoir appelé quelqu'un à
12 cette date.

13 Q. [12:08:37] D'accord. Lorsque vous êtes allé en mission avec Ouilidane et d'autres,
14 est-ce que, à ce moment-là, quelqu'un a attiré votre attention sur le fait que
15 M. Ngaïssona dirigeait les Anti-balaka ? Est-ce que quelqu'un a mentionné
16 M. Ngaïssona au cours de cette réunion ou de cette mission ?

17 R. [12:09:41] Monsieur le Président, personne nous a parlé de Ngaïssona.

18 Q. [12:09:52] Bien. Et vous dites que, lorsque vous y êtes allé, vous n'avez, de fait, pas
19 parlé aux Anti-balaka lors de cette mission ; c'est bien ça ?

20 R. [12:10:13] Monsieur le Président, nous... comme nous étions à Boda, on a travaillé
21 avec les deux communautés. Nous avons tenu des réunions avec la communauté
22 chrétienne ainsi qu'avec la communauté musulmane. On n'avait pas fait de
23 discrimination entre les différentes communautés. Nous avons travaillé avec les
24 deux communautés : la communauté musulmane et la communauté chrétienne
25 aussi.

26 Q. [12:10:44] Et au sein de la communauté chrétienne, est-ce que vous aviez parlé à
27 des membres... des Anti-balaka ? C'est ça, ma question.

28 R. [12:11:02] Nous n'avons pas rencontré les Anti-balaka en tant que tels. Nous avons

1 rencontré les communautés : la communauté chrétienne et la communauté
2 musulmane. Nous avons travaillé avec ces deux communautés-là : la communauté
3 chrétienne et la communauté musulmane.

4 Q. [12:11:28] Connaissez-vous quelqu'un du nom de Nicaise Willikondi ?

5 R. [12:11:36] Nicaise Willikondi, oui, je le connais.

6 Q. [12:11:51] Et qu'en savez-vous, de lui ?

7 R. [12:11:56] Je ne sais pas exactement ce qu'il a fait, mais en ce moment, il est en
8 prison.

9 Q. [12:12:16] Vous savez qu'il est devenu délégué de la sous-préfecture de Boda ?

10 R. [12:12:36] Monsieur le Président, je n'ai pas cette information.

11 Q. [12:12:45] Connaissez-vous son fils Songolet ?

12 R. [12:12:58] Oui, je connais Songolet. En ce moment, il est en prison.

13 Q. [12:13:09] Savez-vous si Songolet a participé à l'attaque de Boda en février 2014,
14 l'attaque par les Anti-balaka ?

15 R. [12:13:31] Monsieur le Président, je n'étais pas présent au moment de cette
16 attaque. Et tout ce qu'ils ont fait à Boda, je n'étais pas présent à l'époque.

17 Q. [12:13:44] Quand est-ce que vous avez eu un contact pour la dernière fois avec
18 votre fils Habib ?

19 R. [12:14:07] Monsieur le Président, je ne l'ai pas appelé quand il était à Boda. À
20 Boda, je ne lui ai pas téléphoné.

21 Q. [12:14:27] Je comprends cela, Monsieur Soussou. Ma question, toutefois, est plus
22 précise que cela. Alors, peut-être que ça ira mieux si je reformule.

23 Vous avez vu les sanctions à propos de la conduite présumée de votre fils et vous
24 avez dit ne pas en avoir parlé avec lui. Vous êtes conscient que les faits dont il...
25 qu'il... qu'il aurait commis sont des crimes très graves, d'accord ?

26 R. [12:15:22] Monsieur le Président, mon fils est majeur, il peut décider librement de
27 ce qu'il fait, ça me concerne pas.

28 Q. [12:15:40] Sauf que vous étiez en mission pour apporter la paix dans la zone qu'il

1 contrôlait en mai 2014, n'est-ce pas ?

2 R. [12:16:01] Monsieur le Président, je suis allé à Boda, mais je ne l'ai pas rencontré.

3 J'étais dans la délégation, et les activités que nous menions, c'était en délégation.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:16:19] Monsieur

5 Vanderpuye, bon, vous insistez sur le rôle de M. Soussou, mais il va bien falloir que

6 je dise à un moment au témoin qu'il peut refuser de répondre à ces questions. C'est

7 son fils, je veux dire. Donc, je crois qu'on devrait avancer. Merci.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:16:41] Alors, j'allais montrer un extrait

9 vidéo, mais je vais peut-être pas le faire. Je vais juste poser la question.

10 Q. [12:16:42] Est-ce que vous connaissez quelqu'un du nom de Brice Kamba ?

11 R. [12:17:07] Monsieur le Président, je ne le connais pas.

12 Q. [12:17:18] Alors, donnez-moi une petite seconde, s'il vous plaît.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:17:27] Un instant, Monsieur le Président.

14 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

15 Q. [12:17:41] Vous avez mentionné tout à l'heure que, lorsque vous avez mené cette

16 mission, vous avez transmis les préoccupations de... à propos de la population

17 chrétienne, et je crois que vous disiez qu'ils... vous avez dit qu'ils avaient dit que les

18 musulmans devaient partir et que ce n'était pas négociable. Mais ayant parlé

19 également à la population musulmane, est-ce que vous avez également transmis leur

20 point de vue, leur position, lorsque vous êtes revenu de cette mission ?

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:25] *(Intervention non*

22 *interprétée)*

23 M. SUZUKI (interprétation) : [12:18:28] Monsieur le Président, pardonnez-moi, mais

24 il n'est pas établi que le témoin a parlé à la population musulmane avant la réunion.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:40] Monsieur

26 Vanderpuye, permettez-moi, s'il vous plaît.

27 Q. [12:18:43] Monsieur Soussou, le juge Président s'adresse à vous à présent.

28 Lorsque vous étiez sur cette mission, me semble-t-il, au mois de septembre 2014,

1 vous avez parlé également avec des membres de la population musulmane ; est-ce
2 que c'est exact ?

3 R. [12:19:08] Monsieur le juge Président, je n'étais pas le seul dans cette mission.
4 C'était par des... en délégation. Nous avons discuté avec la communauté musulmane
5 pour les informer de la visite de la Présidente de la transition. Nous avons tenu
6 informée la communauté musulmane avant d'informer la communauté chrétienne,
7 parce que, pour nous, c'était de nous adresser aux deux communautés. Moi,
8 personnellement, je suis allé dans la communauté musulmane, parce que j'ai de la
9 famille dans la communauté... autant dans les deux communautés, chrétienne et
10 musulmane.

11 Q. [12:19:58] Pour la communauté musulmane avec qui vous avez parlé, que
12 disaient-ils, quels étaient leurs points de vue ?

13 R. [12:20:20] Monsieur le juge Président, nous avons sensibilisé les communautés sur
14 la visite du... de la cheffe d'État. Après le meeting, elle a... elle a reçu les
15 représentants de toutes les communautés : les chrétiens... aussi bien les chrétiens que
16 les musulmans. Après, nous avons donné des conseils aux deux communautés,
17 avant notre retour sur Bangui.

18 Q. [12:20:58] Pardonnez-moi, ma question n'était pas suffisamment précise. Ça, on l'a
19 compris. Mais lorsque vous dites que vous aviez parlé avec des membres de la
20 communauté musulmane, je suppose qu'eux aussi ont exprimé clairement leur point
21 de vue sur le sujet. Alors, que vous ont-ils dit ? Non pas ce que vous leur avez dit,
22 mais ce qu'eux vous ont dit à vous.

23 R. [12:21:36] Je crois que leur préoccupation, c'était... leur sentiment, c'était la
24 restauration de la paix, qu'on puisse rétablir la paix et qu'ils puissent vivre comme ils
25 le faisaient auparavant avec la communauté chrétienne. Je crois que c'était là leur
26 préoccupation, leur sentiment.

27 Q. [12:22:02] Merci. C'est exactement ce que je souhaitais savoir. Merci beaucoup,
28 Monsieur Soussou, pour votre réponse.

1 Cette inquiétude, cette préoccupation, ce point de vue des populations musulmanes,
2 est-ce que vous l'avez intégré dans les rapports que vous avez faits sur votre
3 mission ?

4 R. [12:22:41] C'est la Présidente qui avait présidé la mission, du moins la... la... la
5 visite, donc il était de sa responsabilité.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:10] Je pense qu'on peut
7 se contenter de cette réponse.

8 Monsieur Vanderpuye, poursuivez, s'il vous plaît.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:23:16] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [12:23:22] Monsieur Soussou, je vous ai montré tout à l'heure ce compte rendu à
11 propos de cette réunion des ressortissants de Boda, résidents de Boda, et très
12 précisément, il est dit que vous avez transmis ce message à des populations non
13 musulmanes de Boda. Mais il ne dit rien sur vous transmettant le message des
14 populations musulmanes de Boda, même si vous dites que cela faisait partie du...
15 du... du discours que vous teniez en mission.

16 M. SUZUKI (interprétation) : [12:24:04] Pardonnez-moi encore une fois. Même
17 objection. Ça n'a pas été établi que cette réunion à Boda a eu lieu avant la réunion
18 dont nous avons le procès-verbal de Bangui. Donc, je ne pense pas que la question
19 soit équitable.

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:24:28] Et le compte rendu, je peux le mettre,
21 le compte rendu ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:31] Oui, vous...
23 Monsieur... M^e Suzuki a raison. Il... Nous avons établi qu'il y a eu des pourparlers
24 avec... ou des dialogues avec les musulmans, les membres de la population
25 musulmane, avant cela, voilà. D'accord ? Bien.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:24:44] Alors, on est à l'onglet 18, à ce
27 moment-là, CAR-OTP-2109-2116.

28 Q. [12:24:58] Alors, je vais le mettre à l'écran, comme ça vous saurez, Monsieur

1 Soussou, exactement à quoi je fais référence.

2 C'est au milieu de la page soulignée, et là, il y a une référence faite à vous, et il est
3 dit : (*intervention en français*) « Il a transmis également un message de la population
4 non musulmane de Boda. » (*Interprétation*) Fin de citation. (*Intervention en français*)
5 « Délocalisation de tous les musulmans de Boda qui n'est pas négociable. »
6 (*Interprétation*) Fin de citation.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [12:25:29] Alors, Monsieur
8 Soussou, c'est encore le juge Président qui vous parle, car je pense qu'il faut accélérer
9 un peu la chose.

10 Q. [12:25:41] Monsieur Soussou, il s'agit d'un rapport du 1^{er} septembre 2014, si je ne
11 me trompe pas. Lorsque vous l'avez rédigé, vous avez dit que vous avez transmis les
12 points de vue de la communauté chrétienne, n'est-ce pas ? De toute évidence, vous
13 aviez parlé avec la communauté chrétienne. Est-ce qu'à ce moment-là, vous aviez
14 déjà parlé avec la communauté musulmane, c'est-à-dire avant de rédiger ce rapport,
15 au cours de la mission qui vous amenait à Boda ?

16 R. [12:26:24] Nous n'avons pas discuté avec la communauté musulmane. Le...
17 Lorsque nous sommes allés en mission, nous avons sensibilisé les deux
18 communautés. Mais la réunion dont le compte rendu est en votre position, c'est le
19 ressentiment, les points de vue de... des sans-abris, des populations qui ont perdu
20 leurs biens. Ils ont exprimé leur sentiment et nous avons transmis cela à travers un
21 rapport. Parce que dans ce rapport, il y a eu des recommandations. Nous avons
22 demandé à ce qu'il y ait restauration de l'autorité de l'État, la gendarmerie, l'armée.
23 Prendre le contrôle et rétablir la paix à Boda. Parce qu'il n'y a que l'autorité, la force
24 de l'État qui puisse rétablir la paix à Boda. Et c'est le même discours que nous
25 tenions aux deux communautés.

26 Q. [12:27:39] Alors pour que ce soit clair, Monsieur Soussou, vous aviez parlé avec
27 les deux communautés avant ça ; est-ce que c'est exact ?

28 R. [12:27:50] C'est bien exact. Nous avons parlé avec les deux communautés.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:27:58] Je vous en prie,
2 avancez, Monsieur Vanderpuye.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:28:02]

4 Q. [12:28:03] Monsieur Soussou, d'après vous, quand est-ce que la paix est revenue à
5 Boda après votre visite ?

6 R. [12:28:36] Monsieur le Président, je ne me souviens pas. Mais après la visite de la
7 présidente de la transition et après notre sensibilisation, il y a eu le déploiement de
8 plusieurs forces à Boda, ainsi que des organisations... humanitaires qui ont
9 commencé à appuyer les sans-abris.

10 Là, je crois que c'est à partir de 2015 jusqu'à 2016, la paix a commencé à... à revenir,
11 parce qu'à chaque fois que les ONG travaillaient, il y avait ce mixage entre les... les
12 deux communautés. Et c'est ce qui a permis... et ils l'ont reconnu et ils l'ont dit. Ils
13 l'ont dit que ce sont des... des étrangers qui sont venus créer la division entre les
14 deux communautés, mais au fond, ils étaient toujours soudés. Donc, c'était vers le...
15 autour du 15, 16, 17, la paix commençait à revenir progressivement.

16 Q. [12:30:08] Est-ce que votre fils était impliqué dans ces efforts de paix ?

17 R. [12:30:24] Monsieur le Président, je n'ai... je n'avais aucun contact avec lui. Il ne
18 s'approchait pas de moi, il me demandait pas de conseil.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:35] Monsieur
20 Vanderpuye, est-ce que vous avez autre chose ?

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:30:41] Je n'ai rien d'autre, Monsieur le
22 Président. C'était ma dernière question.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:45] Merci, Monsieur
24 Vanderpuye.

25 Je pense que nous n'avons pas d'autres questions pour le témoin.

26 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:30:55] Est-ce que je peux avoir une minute pour
27 consulter mon équipe d'abord ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:00] (*Intervention non*

1 *interprétée)*

2 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

3 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:32:03] Monsieur le Président, si vous me permettez,
4 j'ai juste une question.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:32:10] Oui, bien sûr.

6 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

7 PAR M^e SUZUKI (interprétation) : [12:32:14]

8 Q. [12:32:15] Monsieur le témoin, bonjour ou bonjour.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:32:18] Comme tout ça est
10 traduit, vous devez vous présenter et... et qui vous représentez.

11 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:32:27] Merci.

12 Q. [12:32:29] Monsieur le témoin, je m'appelle Maître Suzuki et je vais vous poser des
13 questions au nom de M. Yekatom, comme nous avons fait la fois passée. J'ai
14 quelques questions, enfin, pas grand-chose, juste des questions de suivi dans le droit
15 fil de l'interrogatoire que vous venez d'avoir avec mon... mon collègue. Est-ce que les
16 choses sont claires pour vous ?

17 R. [12:33:01] Elles sont claires, Maître.

18 Q. [12:33:09] Merci beaucoup, Monsieur Soussou.

19 Vous avez fait référence à une visite de la Présidente Samba-Panza à Boda. Vous
20 avez fait aussi... dit que vous étiez impliqué dans les missions de sensibilisation juste
21 avant la visite de la Présidente. Alors, ma question est la suivante : est-ce que la
22 réunion que vous avez eue avec la communauté musulmane avant la visite de la
23 Présidente Samba-Panza était la première visite que vous aviez avec... auprès de la
24 population musulmane depuis que les événements avaient commencé en 2014 ?

25 R. [12:34:16] *(Intervention inaudible)*

26 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [12:34:18] L'interprète n'a pas entendu le... la
27 réponse du témoin.

28 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:34:24]

1 Q. [12:34:28] Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît, Monsieur le
2 témoin ?

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:34:38] Répétez votre
4 question aussi. Aussi, je crois que ce sera mieux de... de répéter la question.

5 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:34:48] Merci, Monsieur le Président.

6 Q. [12:34:54] Monsieur Soussou, je répète ma question.

7 Vous avez fait référence à une visite de la Présidente Samba-Panza à Boda. Vous
8 nous avez dit que vous aviez participé à des réunions de sensibilisation juste avant
9 la... la visite de la Présidente. Ma question est la suivante : est-ce que c'était alors la
10 première fois que vous rencontriez la population musulmane de Boda depuis le
11 début des événements en 2014 ?

12 R. [12:35:39] Monsieur le Président, ma première rencontre avec la communauté
13 musulmane, c'était lors de la visite avec la Présidente Samba-Panza. Donc, nous
14 avons effectué cette mission précurseur pour sensibiliser... pour les sensibiliser par
15 rapport à la visite de M^{me} la Présidente. Elle est arrivée après notre... sensibilisation.
16 Donc, je faisais partie de cette... cette mission précurseur. Et à cette occasion, nous
17 avons sensibilisé les deux communautés.

18 Q. [12:36:28] Merci pour votre réponse, Monsieur Soussou.

19 « Une visite précurseur », vous nous dites ; vous pouvez nous dire combien de
20 temps avant l'arrivée de la Présidente Samba-Panza cette réunion a eu lieu. On parle
21 en termes de jours ou... je sais pas, une idée du temps qui s'est écoulé entre les deux ?

22 R. [12:36:58] Nous avons tenu cette réunion deux jours avant, donc, elle est arrivée
23 deux jours après nous — après cette réunion, je voulais dire.

24 Q. [12:37:23] Merci, Monsieur Soussou.

25 Et ma dernière question est : s'agissant des Anti-balaka à Boda, est-ce que vous
26 saviez où ils étaient cantonnés, basés ? Quand vous avez participé à cette réunion de
27 précurseur... ou la réunion précurseur, vous saviez où ils étaient à Boda ?

28 R. [12:37:59] Monsieur le Président, il y avait tout un mélange, communauté

1 chrétienne, donc il y a... il y a les... les chrétiens étaient dans leur enclave, la
2 communauté musulmane également. Ils étaient tous à l'église. Ils étaient soit à
3 l'église, d'autres dans la brousse.

4 Q. [12:38:38] Merci pour vos réponses, Monsieur Soussou.

5 M^e SUZUKI (interprétation) : [12:38:42] C'est la fin de mes questions.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:38:45] Monsieur Soussou,
7 nous sommes au bout de votre témoignage, et au nom de la Chambre, je voudrais
8 vous remercier pour votre disponibilité au titre de témoin dans cette procédure. Et
9 c'est vrai que vous avez fait preuve de grande patience pour revenir après quelques
10 semaines d'interruption.

11 Et nous vous souhaitons un très bon voyage de retour chez vous, Monsieur Soussou.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:39:14] Je vous remercie, Monsieur le Président.
13 Merci pour avoir pris soin de moi. Je vous remercie infiniment.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:31] Merci beaucoup,
15 Monsieur Soussou.

16 Voilà, nous sommes au bout de notre audience pour aujourd'hui. Un petit
17 commentaire de la part de la Chambre. Malheureusement, il n'y a pas d'autres
18 témoins cette semaine. Et au nom de la Chambre, je me dois de faire remarquer que
19 le temps estimé pour les interrogatoires semble être exagéré, en tous les cas, ces
20 derniers temps. Dans un passé récent, ça s'est représenté plusieurs fois. Alors, ce que
21 je comprends fort bien, certes, c'est que vous ne voulez pas vous mettre en porte-à-
22 faux sans savoir, avant que ça ne commence. Mais il semble quand même que les
23 estimations faites en l'occurrence ici, c'étaient trois jours, c'était sans doute trop déjà
24 au début, et encore plus avec recul finalement.

25 Donc, la Chambre serait vraiment satisfaite si, du côté de la Défense, on pourrait
26 quand même avoir un planning plus précis et que l'on puisse à chaque fois qu'il y a
27 un témoin qui termine anticipativement avoir un autre témoin qui vienne le
28 remplacer ou continuer. Merci beaucoup. Je lève l'audience.

- 1 Mme L'HUISSIÈRE : [12:40:59] Veuillez vous lever.
- 2 (*L'audience est levée à 12 h 40*)